

Présidence**Vice-président CA**

Laurent YON

Direction Générale des services

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Marie BELLET

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

secretariatca@univ-rouen.fr

Conseil d'administration - URN

23 septembre 2022

Délibération n°CA-2022-38

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 29 votants, dont 11 membres représentés.

Versement d'une subvention à l'association Études normandes

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-1, L. 123-3
- Vu la délibération du CA de l'URN du 29 janvier 2021 portant délégation de pouvoirs du CA au Président

Considérant que l'association « Études Normandes » est une association qui a pour but de regrouper des chercheurs et acteurs du monde économique et social normand en vue de produire des études à portée régionale.

Le Président de l'Université de Rouen Normandie décide**Article 1**

De verser à l'association « Études Normandes » la somme de 5 000 €, correspondant à une subvention de fonctionnement pour l'année 2022.

Le versement de la subvention fait l'objet d'une délibération du conseil d'administration en date du 23 septembre 2022

Article 2

La directrice générale des services et l'agent comptable de l'URN sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Article 3

La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Normandie.

Approbation du versement par l'université de Rouen Normandie, de la somme de 5 000€ à l'association Études Normandes.

Pour	28
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

Le conseil d'administration approuve le versement par l'université de Rouen Normandie, de la somme de 5 000€ à l'association Études Normandes.

Fait à Rouen, le 23 septembre 2022

Le Président de l'URN

Joël ALEXANDRE

